



Lille, le 9 septembre 2019

Objet : suites de l'incendie du collège George Sand de Béthune (62)

Madame le Recteur,

Comme vous le savez, le conseil départemental du Pas-de-Calais a indiqué que « pour des raisons évidentes de sécurité, de vérification et de remise en état », le collège serait fermé (ce qui inclut administrativement les annexes et salle de sport) « toute la semaine prochaine », c'est-à-dire du 9 au 13 septembre, et certainement au-delà.

Nous apprenons pourtant avec inquiétude que la direction de cet EPLE a enjoint aux personnels de se présenter dans les locaux ce lundi 6, mais aussi ce mardi 7, et souhaite qu'ils pénètrent dans les salles pour y récupérer les affaires personnelles des élèves. Il leur a également été demandé d'accueillir les familles et d'animer des réunions en leur direction jeudi 12 et vendredi 13.

Ces demandes nous surprennent d'autant plus que nous avons appris que la cellule d'écoute serait opérationnelle dès mardi après-midi, ce dont nous nous félicitons.

L'article 41-21-1 du code du travail précise que l'employeur doit prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Pour le Snes-FSU, l'Institution est responsable des élèves, mais aussi de tous les personnels, qui selon nous, n'ont pas à regagner l'établissement tant que toutes les vérifications sur la solidité du bâti, ainsi que la qualité de l'air n'auront été faites.

Soyez assurée, Mme le Recteur, de notre profond attachement au service public d'Education Nationale.

Pour le SNES-FSU académie de Lille

Jean-François Carémel